

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte 36 Viet., ch. 106, incorporant l'agence canadienne de placement et de garantie" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Girard*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : "Acte pour annexer le village de Richmond Hill au district électoral de la division ouest du comté d'York", auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Riesor*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du lac Supérieur, à *Manitoba*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant la banque de *Manitoba*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Wilson*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer et de la frontière de *Québec*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Scott*,

La Chambre s'est ajournée.